



Le courrier des Retraités C.G.T. du Finistère

JANVIER 2017

L'USR CGT du Finistère vous présente ses vœux pour l'année 2017, une année importante pour les salariés, les retraités.

L'année 2016 aura été une fois de plus une année de recul social avec son cortège de décisions mettant les retraités face à des difficultés de plus en plus grandes. En particulier le blocage des pensions ceci pour la quatrième année consécutive est en particulier une mesure inacceptable alors que les profits des grandes entreprises s'envolent une nouvelle fois.

2017 année de tous les dangers

Alors que la campagne des présidentielles est lancée, nous assistons déjà avec les primaires de la droite à une surenchère libérale : casse de la sécurité sociale, fin des 35h, report de l'âge légal de départ à la retraite, baisse des dépenses publiques, suppression de fonctionnaires, du tiers payant généralisé et bien entendu la fin de ISF (l'impôt sur la fortune). Dans le même temps une proposition d'augmenter la TVA de 2%.

En résumé toujours plus d'argent pour les riches et toujours moins d'argent pour les autres.

La question que nous devons nous poser : combien allons-nous avoir de promesses faites par les différents candidats aux élections présidentielles qui vont « améliorer notre situation » ?

C'est à chacun de se forger son appréciation pour prendre la bonne décision de bien étudier le contenu des programmes.

En tout cas notre organisation syndicale CGT prendra toute sa place dans cette campagne.

Le massacre social annoncé ne peut que mettre un coup d'accélérateur à la régression sociale actuelle, une politique libérale que nous à la CGT nous combattons au tous les jours.

A ceci nous pouvons rajouter : sécurité, racisme, populisme et atteintes aux droits et libertés syndicales.

Pendant ce temps, chômage, précarité, pauvreté, ne cessent de progresser.

Ce climat social actuel fait parti bien entendu de nos préoccupations mais posons nous ensemble les questions :

- **Quel avenir pour notre protection sociale qui est au centre de tous les débats ?**
- **Quel avenir pour nos services publics de proximité ?**
 - Quel avenir pour nos maisons de retraites ?
 - Quel avenir pour nos aidants ?
 - Quel avenir ?.....et la liste pourrait être très longue.....



Mais l'année 2017 va également être une année importante pour notre UCR avec la tenue de notre 1^{ère} congrès qui se déroulera à Bordeaux du **13 au 17 mars 2017**.

Un congrès important pour la qualité de notre activité syndicale de proximité, activité sur les lieux de vie des retraités, pour le renforcement de notre CGT.

Des USR, des UFR fortes, des sections syndicales retraités dynamiques, présentes au plus près des retraités sont le garant d'une mobilisation pour faire obstacle aux mauvais coups et faire avancer significativement nos revendications, nos propositions pour une meilleure vie.



Gilbert PHELEP
Secrétaire USR 29

ADIEU 2016

La protection sociale va bien être au centre de tous les débats

Et voilà, encore une année qui s'achève avec sa spirale de « mesures » mettant les retraités face à des difficultés de plus en plus grandes.

La plus importante d'entre elles étant bien entendu le blocage du pouvoir d'achat des pensions pour la quatrième année consécutive. Une décision inacceptable quand on voit les profits des grandes entreprises s'envoler une nouvelle fois. Et pourtant, aux yeux du collaborateur de la ministre des Affaires sociales, qui recevait les 9 organisations de retraités lors de la journée nationale d'action du 29 septembre dernier : « la situation générale des retraités serait suffisamment bonne et justifierait que l'on bloque leurs pensions une année de plus en raison d'une faible inflation »

Voilà qui relève de la provocation.

Faut-il rappeler que la pension mensuelle nette moyenne des 13,5 millions d'allocataires du régime général s'élevait à 1 216€ en 2013.

Elle n'a pas bougé depuis. Mais ce chiffre cache des disparités puisque nous tombons à une moyenne de 899€ pour les femmes contre 1 522€ pour les hommes. Et comme de nombreuses femmes vivent seules sans toujours avoir de réversion, on imagine les situations difficiles.

Mais, au delà des chiffres, la situation particulière vécue par les retraités qui se retrouvent face à un déferlement médiatique qui vise à les culpabiliser pour leur faire payer une crise dont ils ne sont pas responsables et à leur faire accepter des mesures contraires à leurs intérêts, est inacceptable.

Cette attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées touche également les questions liées à la santé, à la perte d'autonomie, au logement.

Car aujourd'hui, des milliers de retraités n'ont plus les moyens de se soigner.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, très insuffisante dans son contenu, tarde à se mettre en place.

Hôpital, centres de sécurité sociale, bureaux de poste, transports... On ne compte plus les fermetures de services publics.

Les personnes âgées, surtout en zone rurale, souffrent principalement de cette désertification.

L'USR CGT du Finistère a décidé de longue date de s'investir avec vous dans la bataille de toute la CGT pour la reconquête de la Protection Sociale. Il en va de l'avenir d'une grande conquête des travailleurs de notre pays, de nos générations de retraités.

La fiscalité occupe une place importante dans la volonté gouvernementale de faire les poches des retraités.

Le gouvernement a supprimé les mesures fiscales dont bénéficiaient les parents isolés et les veuves et veufs ayant eu un enfant, de même que la non-imposition de la majoration de 10% pour les retraités ayant eu au moins 3 enfants.

L'ensemble de la fiscalité, bien plus importante que l'impôt sur le revenu, pèse fortement sur les retraités, qu'ils soient imposables ou non : le poids de la TVA est proportionnellement plus lourd pour les plus pauvres.

La CASA, prélevée sur les retraites et pensions des retraités imposables, reste encore en partie détournée de sa fonction (environ 350 millions d'euros pour 2015).

Et puis, quand même, dans la période de luttes de classe intense contre la loi El Khomri, à laquelle nous avons apporté retraités auprès des actifs toute notre énergie, nous avons dû faire face à une propagande anti-CGT inadmissible et abjecte, qui n'est pas sans rappeler les périodes les plus noires de notre histoire
L'année 2017 va être une année décisive pour les retraités.

C'est presque un rituel : une année ne saurait ainsi commencer sans qu'elle nous emporte, nous et notre porte-monnaie, dans un train de hausses dont nous ne saurions dire quand il va s'arrêter.

Aujourd'hui encore, en guise de « bons » vœux, c'est l'électricité, le gaz, l'eau, le transport, le carburant, l'assurance, le loyer, l'habit et la chaussure, jusqu'au paquet de café qui viennent de prendre un coup. Et que dire de la viande ou de ces fruits et légumes dont il nous est dit, redit, rabâché, ressasé, qu'il nous en faudrait manger « au moins » cinq par jour ? Que dire encore du pain et de tous les produits laitiers ? Rien n'est laissé à la traîne. Tout est passé à la calculette. Une vaste entreprise contre le pouvoir d'achat est ainsi lancée qui va, à nouveau et durement, toucher les plus faibles. Mais aussi tous les autres, actifs et retraités.

Il nous faut rester extrêmement vigilants et condamner toutes tentatives d'opposition des salariés et des citoyens en combattant les amalgames générant encore plus de ruptures.

Les politiques, les patrons ont des propos de plus en plus décomplexés pour attaquer la CGT, les syndicalistes et jouer sur la peur de l'autre dans un cadre de casse sociale.

Tout cela a plusieurs objectifs. Dévier le débat des présidentielles, détourner l'attention des vrais problèmes du pays, préparer le terrain à de nouvelles régressions sociales et faire payer à la seule CGT le mouvement contre la loi travail.

Parce qu'elles sont au cœur des préoccupations des salariés et de leur quotidien au travail, les questions sociales doivent être présentes dans le débat politique avec la campagne des élections présidentielles de 2017.

Il est de la responsabilité de la CGT de ses militants et de ses adhérents, vous, nous, de faire émerger ces questions dès maintenant afin que le SOCIAL ne soit pas renvoyé après les échéances électorales à venir en 2017.

Car à n'en pas douter des mobilisations seront encore nécessaires, dans l'unité, avec un contenu revendicatif pour la satisfaction des besoins des retraités dans leur vie de tous les jours.

ON PEUT SAUVER LES RETRAITÉS



Un ami, un collègue, un voisin

Invitez-les à rejoindre la CGT !

2017 : A CHAQUE SYNDIQUE UNE ADHESION A LA CGT !

Ce courrier est le votre, il vous informe, es porteur de vos revendications.

Faites connaître l'action de la CGT retraités..... Faites le circuler autour de vous.



BULLETIN D'ADHESION A LA CGT

POUR DEFFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

Je me syndique à la CGT

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

mail :@..... Tél :

►► **A RETOURNER à : Les retraités CGT du Finistère - 2 place Edouard Mazé 29200 BREST**

AMIANTE : Reconnaissance, Indemnisation – Une bataille au quotidien



L'amiante demeure toujours en France un problème de santé publique. Ce problème concerne particulièrement les personnels en activité et en retraite des établissements de la Navale où l'amiante a été utilisé de façon massive dans les années 50, 60, 70 et 80.

Ces risques de maladies liées à l'amiante sont en augmentation, elles ont la particularité de survenir 20 à 50 ans après le début de l'exposition.

Depuis le 1 janvier 1997, la fabrication, l'importation, la mise en vente des produits contenant l'amiante sont interdits. Il aura fallu attendre 2002 pour abroger les exceptions à l'utilisation de l'amiante

Le décret du 28 décembre 2001, permet aux salariés ayant été exposés à l'amiante ou atteint d'une maladie professionnelle des tableaux 30 et 30bis, de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité dès l'âge de 50ans (1ans pour 3 ans d'exposition).

Le montant de leur allocation est de 65% de la moyenne de leur salaire brut perçu pendant les 12 derniers mois de leur activité.

Ce décret est toujours pour la Cgt trop restrictif car seuls les salariés des constructions et réparations navales sont concernés. Pourtant l'amiante et ses effets destructeurs ne s'arrêtent pas qu'aux seuls établissements de la Navale. De nombreux salariés ont été au contact de ce matériau et ont donc les mêmes risques d'être atteints de maladie.

De même, le montant de l'allocation n'est pas suffisant, les salariés ont été et continuent d'être empoisonnés. La Cgt demande toujours, par rapport au préjudice subi, le maintien de la rémunération jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Depuis la loi de 2002 sur le financement de la Sécurité Sociale, les maladies de l'amiante font l'objet d'une réparation, sans prescription, par la sécurité sociale.

Dans ce cas, il faut demander au médecin référent un certificat de déclaration de maladie profession-

nelle.

Une fois la maladie reconnue, le taux d'IPP (Invalidité Partielle Permanente) reste révisable.

Les victimes de l'amiante dont la maladie professionnelle et la faute inexcusable de l'employeur sont reconnues et dont le taux d'IPP est inférieur ou égal à 10%, peuvent obtenir une indemnisation complémentaire du FIVA (Fonds d'Indemnisation des victimes de l'amiante).

Depuis, bon nombre d'employeurs font appel des décisions des tribunaux contestant aussi bien la faute inexcusable de l'employeur que le montant des indemnisations des victimes.

Certains juges, n'écouteront que les patrons, réduisent de plus en plus le montant des indemnisations.

Une attitude scandaleuses pour ceux ou celles touchés par ce fléau qu'est l'amiante et cette épée de Damoclès au dessus de leur tête.

La Cgt et ses sections syndicales de retraités sont à la disposition des retraités pour les aider à repérer, déclarer, faire reconnaître, faire indemniser la maladie d'origine professionnelle, pas seulement de l'amiante mais de toutes les maladies d'origine professionnelle qui peuvent survenir suite à l'exposition à des produits toxiques (huiles minérales, solvants, rayonnements ionisants etc..)

D'autre part, compte tenu de l'impact psychologique et du stress lié à l'amiante. Les personnels ayant été exposé à l'amiante peuvent, s'ils ne sont pas malades, bénéficier de la reconnaissance du préjudice d'anxiété. La Cgt est là aussi à disposition pour aider à établir un dossier de préjudice d'anxiété.

Nous avons, tous ensemble, à donner un véritable élan pour faire monter partout des exigences concrètes pour faire que le droit à la santé et à un environnement sûr convergent avec le droit à une protection sociale de qualité pour tous.

